PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Référence : 20251125-RAP-63-1000-Insp_SAGE_Neschers

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES	
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	**Code DREAL**
Société : **SARL SAGE** Adresse : LD « La Grave » Commune : 63320 Neschers SIREN : SIRET :	S3IC 0016300264 Priorité DREAL ☐ PN ☐ AE ☒ SP ☐ Autre Régime ☐ A ☐ E ☐ D ☒ NC SEVESO / IED ☐ HAUT ☐ BAS / ☐ IED
Activité principale : Réhabilitation d'une carrière par enfouissement de pneumatiques usagés	
Date du contrôle : 18/11/2025	
Inspecteur :	
Type de contrôle	
☒ Inspection annoncée ☐ Inspection inopinée	☐ Inspection planifiée ☒ Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle	
☐ Plan de contrôle de la DREAL ☐ Incident/Accident du	☐ Plainte ☒ Autre : Signalement
Thème(s) du contrôle • Conditions d'approvisionnement et de stockage	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Le périmètre de l'ancienne carrière	
Référentiel(s) du contrôle • Réglementation sur l'enfouissement de pneumatiques usagés en génie civil ou comblement de parcelles.	
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)	
Nom / **Société** / **Qualité**	
	Sarl SAGE / Gérant
Copies	☒ Exploitant ; DREAL : ☒ Chrono ☐ PRICAE ☒ Équipe ECIE ☐ Autre :

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Contexte

La présente inspection fait suite à un courrier du 26/10/2025, adressé au préfet du Puy-de-Dôme, l'informant d'une activité d'enfouissement de pneumatiques usagés menée par la SARL SAGE, sur l'ancienne carrière située au lieu-dit « La Grave » sur la commune de Neschers.

La SARL SAGE (Société d'Aménagement et Gestion de l'Environnement) a racheté cette ancienne carrière , autorisée par les arrêtés préfectoraux du 09/02/1977, du 28/08/1978 et du 30/10/1987.

Un procès-verbal de récolement du 26/12/1995 atteste de sa cessation d'activité.

A l'issue de l'exploitation, le site présentait une excavation de plusieurs mètres de profondeur (environ une dizaine de mètres) dont seuls les fronts périphériques ont été talutés.

2 – Constats sur site

La SARL SAGE reçoit des pneumatiques usagés de différentes catégories (VL, PL, agraire, TP) en provenance de l'ensemble du territoire national..

Ces pneus, acheminés par camions bennes, par des entreprises de collecte de pneumatiques ou des collectivités locales, sont déversés dans l'excavation puis recouverts d'une couche de terres.

A réception des livraisons, la SARL SAGE délivre un bon de pesée permettant d'identifier le producteur des pneus.

➔ **Constat n°1** :
La SARL SAGE doit communiquer à l'inspection, sous forme de tableau, les noms des producteurs ou détenteurs de pneumatiques usagés ainsi que les tonnages correspondants, pour les années 2023, 2024 et 2025. A ce tableau sera joint le document intitulé « Demande d'engagement du producteur et détenteur » selon lequel ces derniers s'engagent sur le caractère ultime de la solution d'élimination proposée par la SARL SAGE.

3 – Conclusion

Suites données par l'inspection

- ☒ Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse
- ☐ Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- ☐ Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- ☐ Autre(s) :

Synthèse des suites :

La SARL SAGE transmettra l'ensemble de ces documents à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement dans un **délai de 3 mois** à réception du présent rapport.

Inspecteur	**Vérificateur**	**Approbateur**
le 25/11/2025	le 25/11/2025	le 25/11/2025
L'inspecteur de l'environnement	L'inspecteur de l'environnement	Pour le directeur régional, Le coordonnateur de l'équipe ECIE
Signé	Signé	Signé